

Préambule

Le Canton de Genève compte quelque 18 000 demandeurs d'emploi.

Dans le même temps, nous constatons que dans plusieurs professions sont recherchés des travailleurs ou des travailleuses disposant de qualifications qui ne se trouvent pas facilement sur le marché du travail.

Dans le cadre du projet "Bateau-Lavoir" nous pensons plus particulièrement aux professions du bâtiment et de la restauration, en particulier dans les métiers du bois et dans les métiers de la cuisine ou du service.

De nombreux demandeurs d'emploi bénéficieraient à coup sûr de recyclage, perfectionnement ou formation professionnelle utiles à leur réinsertion dans le marché du travail, dans ces métiers-là.

C'est pour cette raison que nous avons conçu le projet "Bateau-Lavoir" qui, tant dans sa phase de construction que dans sa phase d'exploitation, doit permettre aux travailleuses et travailleurs concernés d'acquiescer les connaissances complémentaires qui favoriseraient leur réinsertion.

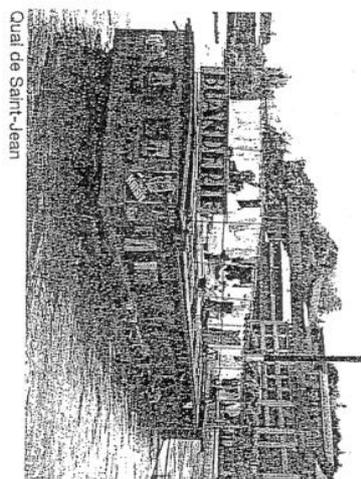
Le projet

Consiste en la mise sur pied d'un chantier pour la construction d'un "Bateau-Lavoir" qui serait amarré au fil du Rhône, par exemple entre le pont de l'île et le pont de la Coulouvrenière, à la hauteur du petit débarcadère du quai de la Poste.

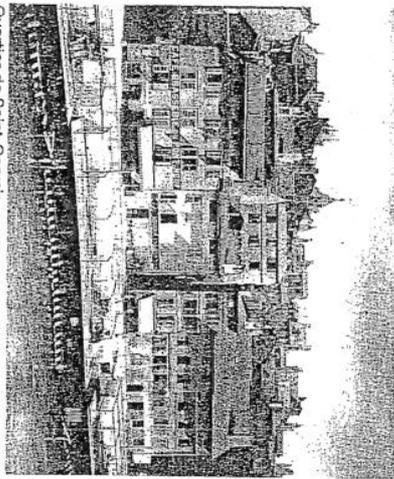
Les fonctions du "Bateau-Lavoir" seront, par la suite, les suivantes: bistro, avec terrasse sur le pont supérieur; lieu d'exposition rappelant ses prédécesseurs des siècles passés, lieu de petit spectacle en soirée, galerie d'art...

Ses objectifs

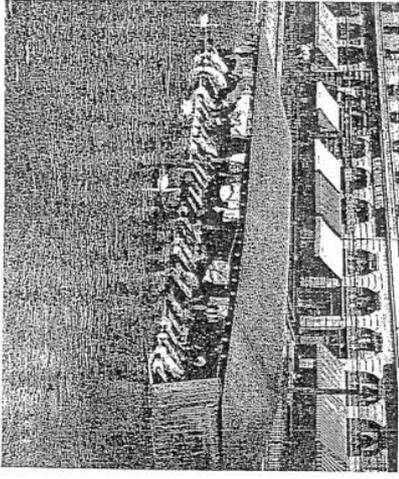
En premier lieu, création d'un chantier exécuté par des ouvriers et techniciens sans emploi, dans le cadre des programmes d'emploi temporaire. Celui-ci aura pour objectif la formation des personnes engagées, ceci afin de faciliter leur réinsertion.



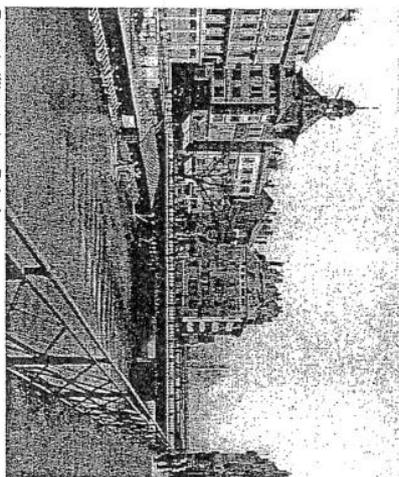
Quai de Saint-Jean



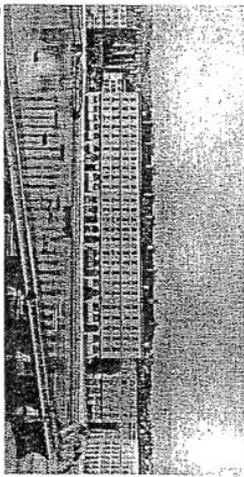
Quartier de Saint-Gervais



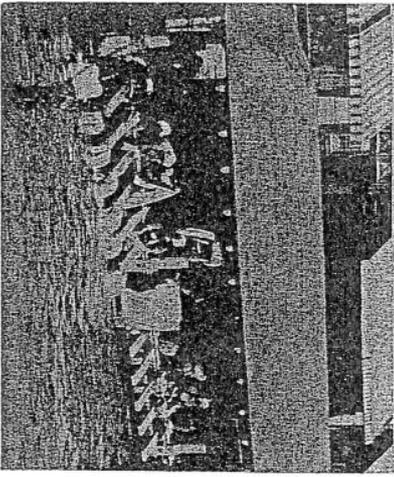
Quai des Bergues



Pont de l'île et place Bel-air



Pont des Bergues



Quai des Bergues

Après finition des travaux, une autre étape de formation possible lors de l'exploitation du "Bateau-Lavoir", réanimation, avec intérêt touristique, d'un quai de la ville actuellement mort. Le bistro pourrait, à l'instar du kiosque du quai Turrettini attirer une clientèle composée d'agents et d'utilisateurs des TPG, ainsi que d'employés du secteur bancaire désirant se restaurer rapidement à midi. Le soir, une activité de lieu de rencontre-petit cabaret serait envisageable.

Son histoire

L'inspiration du projet vient à la fois de la galerie "La Liberté" de Morges ainsi que des dossiers d'aménagement "Le Fil du Rhône" élaboré par Julien Descombes, architecte, et Roberto Brogini, et "Au fil du Rhône" élaboré par Philippe Beauchat et Roman Juon, architectes, en 1991.

Ces propositions ont été prises en compte par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, sous la responsabilité de Madame Jacqueline Burnand, Conseillère administrative.

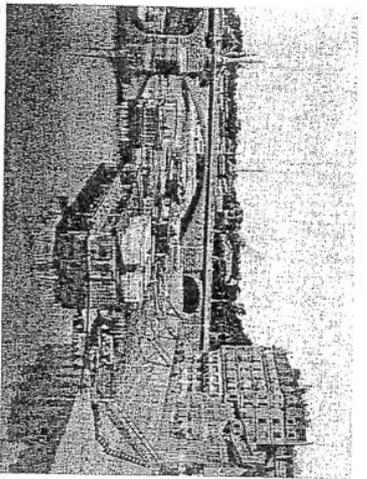
Grâce au Fonds municipal de décoration, une brochure intitulée "Le Fil du Rhône", rédigée par Julien Descombes, a été diffusée en 1995. Ce document présente des projets de réhabilitation du site fluvial urbain entre le pont du Mont-Blanc et le nouveau barrage du Seujet.

Au quai Turrettini, il est prévu d'installer des barges rappelant les bateaux-lavoirs, dont les derniers exemplaires flottaient encore à la fin des années 30.

En 1985, un postulat de MM. Roman Juon et Manuel Tornare, Loisirs et culture au fil du Rhône, a été présenté au Conseil Municipal.

En 1997, MM. Roman Juon et Roberto Brogini ont présenté avec succès une motion, Des bateaux-lavoirs au "Fil du Rhône", qui a été acceptée.

Le projet, aujourd'hui en phase de développement, doit passer au stade de réalisation, pour être mis à flot en 2001.



Port de la Coulouvrenière

Sa réalisation

Elle est entreprise actuellement par un Comité d'exécution constitué de MM. J. ROBERT, administrateur; R. JUON, président; P. GIANNI, architecte. Cette structure provisoire laissera la place à une Association du Bateau-Lavoir qui s'appuiera sur les personnes privées, entreprises privées et institutionnelles qui gratifieront l'association de leur aide sous toutes les formes possibles (aide financière, matériaux, main-d'oeuvre, assistance...).

Les phases principales de la réalisation sont:

- Établissement des plans, devis, et demandes d'autorisation.
- Campagne de recherche de soutiens.
- Définition et équipement du lieu de construction, qui doit être situé en un lieu très en vue, afin d'attirer l'attention du public.
- Construction.
- Mise à flot en 2000.

Soutiens

La Ville de Genève, par la voix de Madame Jacqueline Burnand, Conseillère administrative, a déjà accordé un soutien de principe.

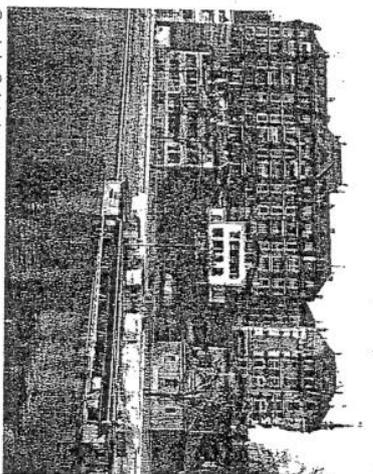
Le Conseil Municipal de la Ville de Genève a voté au mois de mai 1997 la motion "Pour des bateaux-lavoirs au Fil du Rhône".

Le syndicat SIB (Syndicat Industrie & Bâtiment), ainsi que l'ASPE (Association Syndicale Pour l'Emploi), s'investissent dans ce projet.

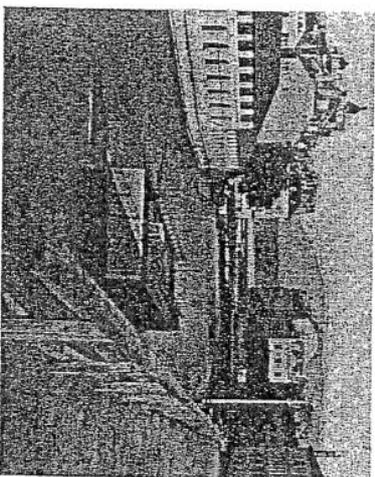
Leur histoire

Le premier bateau-lavoir, ou bateau à laver, comme on les appelait autrefois, fit son apparition en 1691. Ceci du fait d'un certain Théophile Thélusson, qui obtint, du Conseil, l'autorisation d'installer le premier d'entre eux sur le Rhône.

Par la suite, de nombreux bateaux-lavoirs furent construits. Ils étaient amarrés au quai des Bergues, en l'île, au quai du Seujet, à la Petite Fusterie, à la Coulouvrenière et même aux Eaux-Vives.



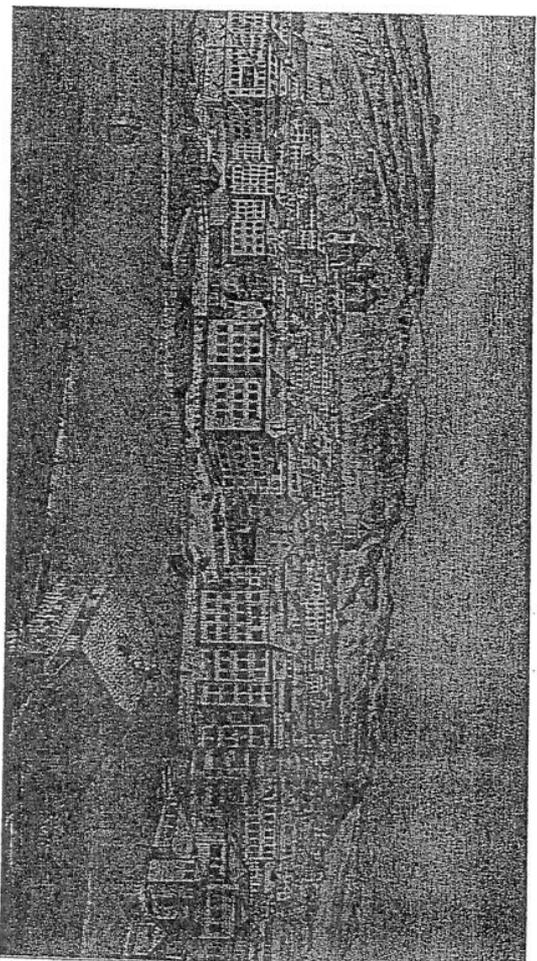
Quai de Saint-Jean
Quai de la Poste



Genève de jadis

Ils étaient en activité tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques. Ils vécurent des moments dramatiques, comme des naufrages dont celui du 14 septembre 1844, qui fit une victime. Les laveuses effectuaient leur dur labeur de

7 h. 30 à 18 h., pour un salaire de misère. Les bateaux-lavoirs tels que "Le Paradis", "Le Rhône", "La Frisée", ainsi que "Le Fin-de-Siècle", ne sont plus que des souvenirs. Le dernier de ceux-ci, amarré au quai du Seujet, a été démolli en 1941.



LE BATEAU LAVOIR

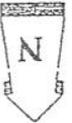
N° 2500/01

éch.

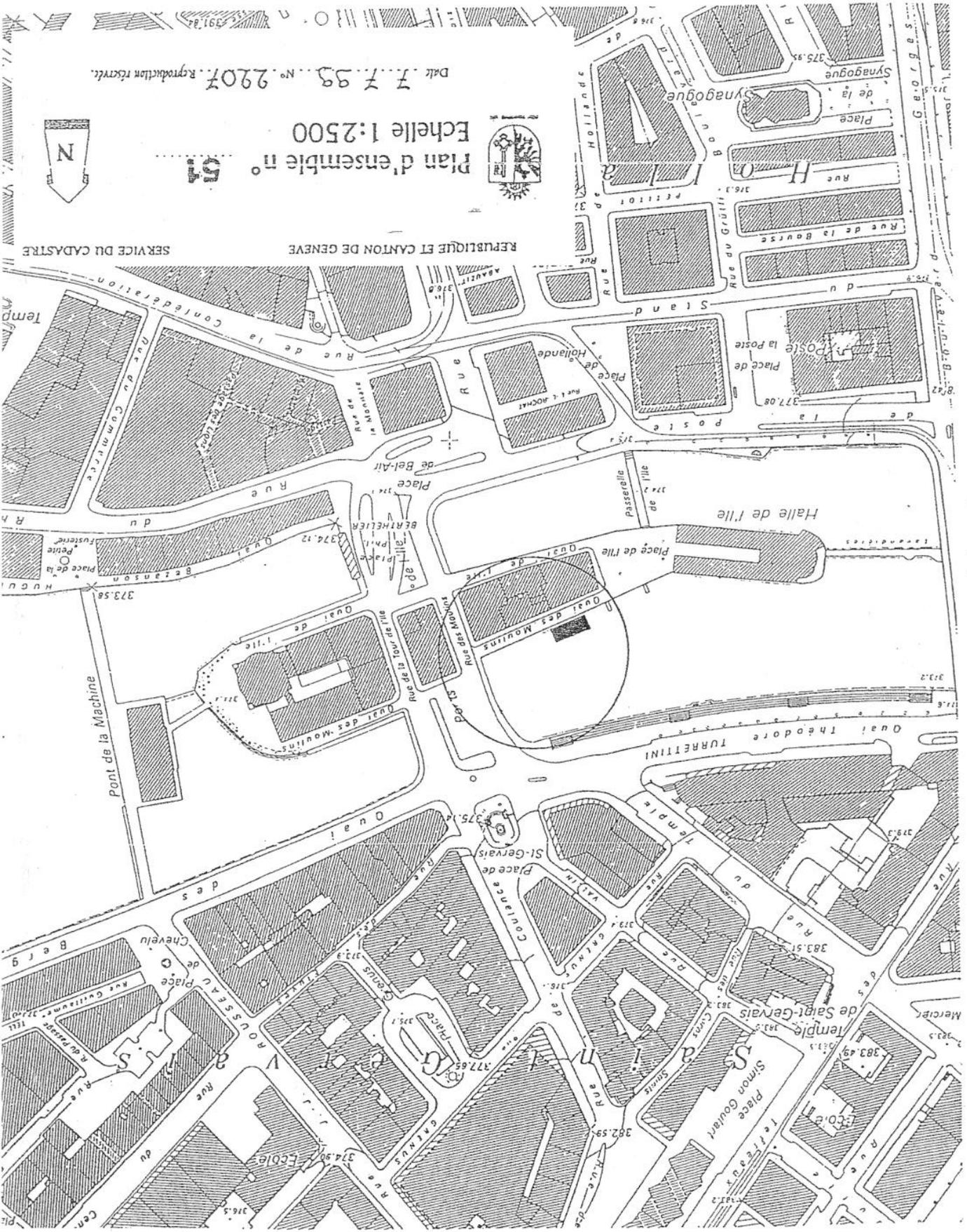
modifié mai 2005

Date 7.7.99. N° 2907. Reproduction réservée.

Plan d'ensemble n° 51
Echelle 1:2500



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
SERVICE DU CADASTRE



1.1

207

Quai TURRETINI

Pont

de l'île

36.00

16.50

Quai des Moulins

Rue des Moulins

5607

56

5599

5600

5602

5601

5624

297

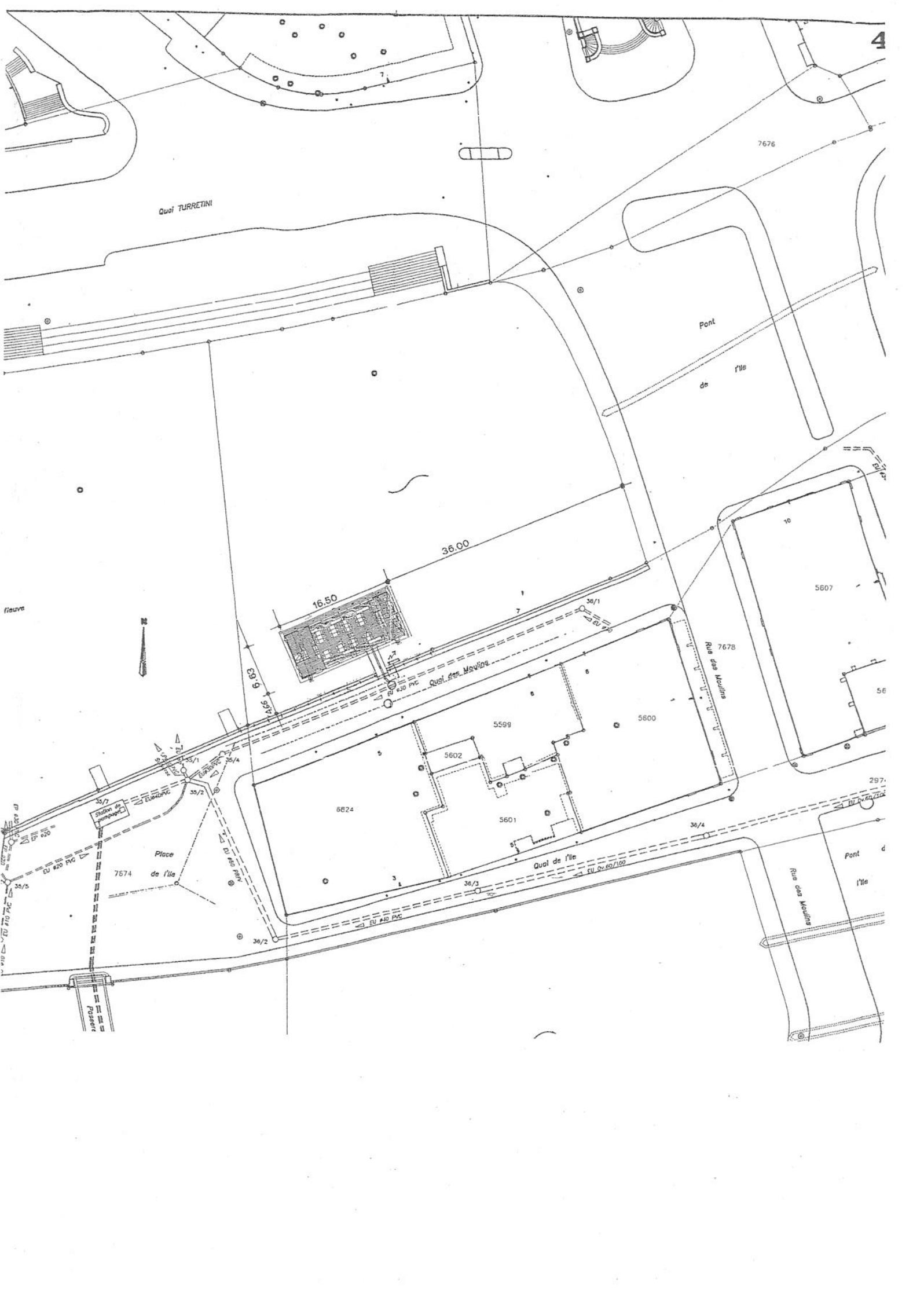
Place de l'île

Quai de l'île

Rue des Moulins

Pont de l'île

fièvre



PLAN FINANCIER PREVISIONNEL

Nom de l'Établissement :

Association « Bateau Lavoir »
Quai de la Poste
Genève

Nom des Exploitants :

Association pour l'exploitation et
L'animation du bateau-lavoir

Genre de l'Établissement :

Entreprise sociale – Café-restaurant
4 Employés – 12 Stagiaires

Horaires d'Ouverture :

Du Lundi au Vendredi : de 7h30 à 10h petit déjeuner
de 11h30 à 14h repas de midi
de 17h00 à 21h apéritif, petite restauration

Soit 8h30 par jour d'ouverture et 6 heures par semaine en cuisine de production extérieure.

Nombre de couverts :

40 places intérieures

Prévision de chiffre d'affaire : (rendement estimé à 25 places de moyenne)

Par jour	1'230.-
Par mois	24'600.-
Par année (sur 11 mois)	270'600.-

Une ouverture élargie incluant les week-ends est envisageable à moyen terme.



Annexe 2

M. Pierre Maudet
Président de la commission des
Finances,
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge, 3
1204 GENEVE

Genève le 24 Février 2006

Concerne : PR - 277 Le Bateau Lavoir

Monsieur le Président de la Commission des finances du conseil municipal de Genève.

Monsieur, Nils de Dardel m'a transmis votre lettre datée du 30 janvier 2006 qui a retenu toute mon attention. Je vous transmets les informations nécessaires pour que vous puissiez donner les explications à votre commission sur la situation dans laquelle se trouve ce dossier au DAEL. Je ne pense pas qu'il serait opportun de vous présenter un dossier qui n'a pas reçu l'autorisation de construire. Nous devrions la recevoir dans le courant du mois de mars prochain. Il faudra ajouter le détail de recours 30 jours ce qui vous permettra d'engender cet objet dans la période de Pâques 2006. Nous sommes nous aussi désolé d'avoir perdu autant de temps pour pouvoir réaliser ce projet qui nous tient toutes et tous à cœur, notre jeunesse défavorisée a toujours plus besoin de soutiens pour réaliser leurs insertions dans notre société.

Je vous indique l'état des lieux du dossier que nous avons déposé au DAEL au mois d'avril 2003 :

Au mois de juin 2003 le DAEL nous a demandé des compléments d'informations. Nous avons du mandater un bureau d'ingénieur GEOS spécialisé dans l'hydraulique pour déterminer l'influence que pourrait avoir le poids du bateau sur les turbines de production d'électricité du barrage du Seujet. Non seulement nous avons du déboursier 2800 fr. pour les honoraires mais le résultat a été que l'influence du bateau sur le niveau du Rhône sera insignifiante ? Cette étude nous a été remise le 24 septembre 2004.

Notre architecte bénévole, responsable du projet atteint dans sa santé après une longue période d'hésitation nous a quittés ce qui a eu pour conséquence de nous retarder dans nos démarches.

Le 16 juillet 2005 à la suite de la demande de votre commission, nous avons transmis au DAEL les compléments d'informations demandés ainsi que le dossier de l'ingénieur en hydraulique.

Le 28 octobre 2005 le DAEL, à la demande du service cantonal de l'énergie, qui avait oublié d'intervenir sur notre dossier, nous avons été sollicité pour transmettre un complément de dossier. Après plusieurs contacts avec ce service nous leur avons envoyé les compléments le 10 décembre 2005.

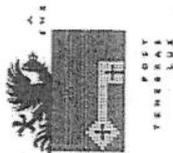
Ne recevant aucune nouvelle du DAEL, je me suis adressé à ce service le 20 février pour apprendre que le service de l'énergie ne leur avait toujours pas renvoyé leur préavis. Contacté le même jour, le service cantonal de l'énergie, tout en s'excusant de ce retard, m'a assuré qu'il écrivait le même jour au DAEL.

Le comité pour la construction du bateau lavoir vous présente monsieur le Président ses salutations distinguées et se réjouit de présenter son projet à votre commission. En attendant il vous présente ses salutations distinguées.

Roman Juon, président

Adresse : Roman JUON, président, 3, rue Tabazan 1204 GENEVE

078 754 07 07 Fax: 022 740 00 00



V I L L E D E
G E N E V E

Monsieur Pierre Maudet,
Président de la Commission des
finances du Conseil municipal

Genève, le 24 février 2006

PR-277

Monsieur le Président,

A réception de votre lettre du 30 janvier 2006, je me suis renseigné auprès de l'Association Le Bateau-Lavoir, dans le but de connaître l'état de la procédure en autorisation de construire.

L'Association Le Bateau-Lavoir me fait tenir une copie de la lettre du 24 février qu'elle vous a adressée directement.

Je constate que le DCTI a pris passablement de retard dans l'instruction de la demande d'autorisation de construire.

Il semble toutefois que le dossier de l'administration cantonale est maintenant complet et qu'une décision devrait être prise par le DCTI dans le courant du mois de mars prochain, étant précisé qu'il faut tenir compte également d'une possibilité de recours dans le délai de 30 jours dès la publication de la décision du DCTI.

Dans tous les cas, comme je vous l'ai déjà écrit le 24 août 2005, je m'en rapporte à l'appréciation de votre commission quant à une audition des représentants de L'Association Le Bateau-Lavoir, tout en continuant de considérer que l'existence d'une autorisation de construire entrée en force, respectivement un refus éventuel d'autorisation de construire, constituent des éléments décisifs pour l'appréciation de cet objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Christian Ferrazino

Copie à : Association Le Bateau-Lavoir

DIRECTION

VILLE DE
GENÈVE

Note à :

Monsieur Gérard Deshusses
Président
Commission des finances

Genève, le 30 janvier 2007

Objet

PR-277 – Association pour la construction et la mise en exploitation du « Bateau-Lavoir »

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Je donne suite à notre conversation relative à la PR-277.

En se référant à l'art. 30 LAC, il serait approprié de proposer ce crédit sous la forme d'une subvention d'investissement à amortir au moyen d'une seule annuité.

Concrétisant cette suggestion, je joins en annexe un nouveau projet d'arrêté.

D'autre part, M. Philippe Meylan, chef du service des bâtiments de la Ville de Genève m'a confirmé qu'il ne pouvait pas se prononcer sur le montant de la dépense prévue dans la PR-277.

En effet, le devis initial a été établi par l'Association concernée et n'a pas été joint au dossier. Cependant, M. Meylan m'a indiqué que les prix en matière de construction sont restés stables depuis plusieurs années.

Je reste volontiers à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

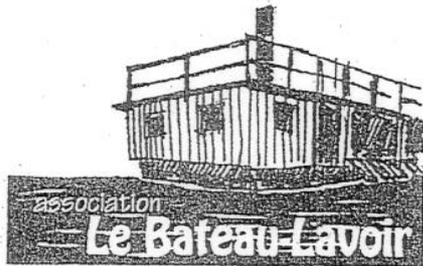

Charles Lassaue

Annexe : Projet d'arrêté

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 50
F +41(0)22 418 22 51

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Genève, le 6 février 2004



Ville de Genève
 Conseil administratif
 Palais Eynard
 Case postale
 1211 Genève 3

Monsieur Christian Ferrazino
 Maire de Genève

Concerne : Projet « Le Bateau-Lavoir »

Monsieur le Maire,

L'association du Bateau-Lavoir, a le plaisir de vous informer que le dossier est presque terminé, il ne manque que l'autorisation de construire du DAEL que nous avons sollicitée au mois de juin 2003, et qui selon les informations reçues devrait être délivrée prochainement.

Le comité a décidé de modifier le crédit de façon à faire des économies. Divers postes ont été revus à la baisse ou supprimé.

- - Le poste qui prévoyait la surveillance des travaux par un technicien a été supprimé. Ce sera un membre du comité qui l'assurera bénévolement. Si le fond de chômage pouvait mettre à disposition un tel poste, le comité pourrait l'accepter, la situation du chômage étant particulièrement aiguë dans le canton de Genève.
- - Le poste prévu pour la construction de la coque prévu par l'Atelier ABC, sera confié à une entreprise du Léman spécialisée dans cette construction. Le devis a pu de ce fait être sensiblement abaissé.
- - Le poste " équipement et mobilier " a été supprimé ce sera à l'exploitant du Bateau – Lavoir de le fournir.

Le coût total est de 572'600.--

Le projet de réinsertion sociale qui était prévu initialement a été abandonné. Les responsables n'ayant pu assurer sa mise en place, au vu des délais de construction du Bateau-Lavoir, largement dépassés. Un nouveau projet de réinsertion pour jeunes, dans les métiers de la restauration, vient d'être mis en place. Une équipe de travailleurs sociaux a élaboré un concept de formation pour les professions des services de l'hôtellerie. Nous vous remettons ce dossier en annexe. Notre comité le soumettra à la mi-février à monsieur le Conseiller administratif Manuel Tornare et au responsable de la délégation à la jeunesse.

Monsieur le maire, nous vous prions de transmettre ces dossiers à monsieur Didier Bonny, président de la commission des finances, chargé d'étudier la proposition PR-277, pour que celle-ci soit informée de l'état d'avancement du dossier.

Le comité est d'avis qu'il serait plus prudent d'attendre que l'autorisation du DAEL nous soit accordée avant de nous convoquer devant la commission des finances, sans oublier les délais de recours de 30 jours.

Le comité du Bateau-Lavoir vous remercie d'avoir pris connaissance de ce dossier, et espère vivement que ce projet sera mis en place dans les meilleurs délais. Il vous présente, monsieur le maire, nos meilleures salutations et nos vœux pour la nouvelle année.

Roman Juon

Annexe: pièce ment.